



RAINBOW TECHNOLOGY CORPORATION
Specialists in Utility Chemicals & Safety Items

261 Cahaba Valley Parkway - Pelham, AL 35124-1146

Tél. : 1 800-637-6047 / 205 733-0333

Télééc. : 1 800-521-6896 / 205 733-8930

www.rainbowtech.net

Entreprise détenue par une femme - Fondée en 1971

Fiche de données de sécurité (FDS)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Rainbow Telco + Power Insecticide contre les guêpes
Numéro du produit	88501
Numéro d'enregistrement	Numéro d'enregistrement canadien 33208
Description du produit	Un insecticide en aérosol pressurisé pour tuer les guêpes et les frelons
Fabricant/Fournisseur	Rainbow Technology Corporation 261 Cahaba Valley Parkway, Pelham, AL 35124 800 637-6047 www.rainbowtech.net
Personne-ressource	Larry Joe Steeley, Jr. 1 800 637-6047
Informations d'urgence	CHEMTEL 1 800 255-3924 813 248-0585 si situé en dehors des États-Unis
Date d'émission	10 octobre 2018

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATIONS SGH

Dangers pour la santé :

Danger par aspiration, catégorie 1

Irritation cutanée, catégorie 2

Dangers pour l'environnement :

Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

Dangers physiques :

Aérosols inflammables, catégorie 1

Gaz sous pression, gaz liquéfié

ÉTIQUETTE SGH



Environnement
(SGH 09)



Point
d'exclamation
(SGH 07)



Danger
pour la
santé
(SGH 08)



Flamme
(SGH 02)



Bouteille à gaz
(SGH 04)

MENTION D'AVERTISSEMENT : DANGER

MENTIONS DE DANGER

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité (FDS)

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H401 : Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEIL(S) DE PRUDENCE

Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Contenant sous pression : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 : Se laver les mains, le visage et toute autre zone exposée soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P321 : Traitement spécifique (voir la section 4/ Premiers soins).

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : NE PAS faire vomir.

Entreposage :

P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P412 : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 : Garder sous clé.

Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

COMMENTAIRES : Cette matière est considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard de 2012 (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et le SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Concentration	No CAS
Tétraméthrine (NEO-PYNAMIN®)	0,2	7696-12-0
SUMITHRIN® (d-Phénothrine)	0,125	26002-80-2
Distillats de pétrole	75 - 95	64742-47-8
Dioxyde de carbone	3	124-38-9

COMMENTAIRES : Les ingrédients non identifiés sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des

4. PREMIERS SOINS

caractéristiques du produit.

YEUX : Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

Fiche de données de sécurité (FDS)

INGESTION : En cas d'ingestion, communiquer IMMÉDIATEMENT avec médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. NE donner aucun liquide à la personne incommodée. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche, si possible. Appeler un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

AVIS AU MÉDECIN : Contient des pyréthrinoides et des distillats de pétrole - le vomissement peut entraîner un risque de pneumonie par aspiration. Pour les effets sur la peau, l'application topique d'acétate de tocophérol (vitamine E) est un agent thérapeutique très efficace en cas d'exposition au pyréthroïde.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE :

CATÉGORIE DE MATIÈRES INFLAMMABLES : Cet aérosol est classé comme étant EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE par la méthode d'essai de thermodilatabilité décrite en 16 CFR 1500.45.

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, dioxyde de carbone ou agent chimique sec.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Sous l'effet du feu, ce produit risque d'entretenir la combustion; il pourrait se décomposer et libérer des gaz toxiques tels que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

DANGER D'EXPLOSION : Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 130 °F (54,4 °C) risque de faire éclater le contenant.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Traiter comme un incendie de mazout. Utiliser un appareil respiratoire autonome avec écran facial complet ainsi qu'un ensemble de protection complet. Garder les contenants et l'équipement avoisinants frais en les aspergeant avec un jet d'eau.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS : Les impacts sous forte pression peuvent endommager le contenant aérosol et risquent de le faire éclater ou exploser.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL :

DÉVERSEMENT DE MOINDRE IMPORTANCE : Colmater la fuite, s'il est possible de le faire sans danger. Endiguer ou colmater la fuite, si possible, et si une intervention immédiate permet d'empêcher tout dommage ou danger ultérieur. Isoler et contrôler l'accès à la zone de déversement. Prendre des mesures pour réduire les vapeurs. Absorber au moyen d'un absorbant approprié comme du sable ou de la vermiculite. Nettoyer la zone de déversement afin d'éliminer les résidus et la matière absorbante.

DÉVERSEMENT IMPORTANTE : Arrêter la fuite, s'il est possible de le faire sans danger. Endiguer ou colmater la fuite, si possible, et si une intervention immédiate permet d'empêcher tout dommage ou danger ultérieur. Isoler et contrôler l'accès à la zone de déversement. Prendre des mesures pour réduire les vapeurs. Récupérer le produit dans des barils, des cuves de stockage ou autres, au moyen de drains, de pompes, etc. Absorber au moyen d'un absorbant approprié comme du sable ou de la vermiculite. Nettoyer la zone de déversement afin d'éliminer les résidus et la matière absorbante.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE :

DÉVERSEMENT DANS L'EAU : Contient des pyréthroïdes qui sont toxiques pour les poissons et autres invertébrés aquatiques. La matière absorbante et l'eau de nettoyage contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale/nationale.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES GÉNÉRALES : Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ni de toute autre source d'inflammation.

MANIPULATION : Contenu sous pression – NE PAS perforer ni incinérer le contenant. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ni de toute autre source d'inflammation. Faire preuve de prudence pour éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Le port d'un respirateur n'est pas habituellement requis lors de la manipulation du produit, mais recommandé en l'absence d'une ventilation mécanique appropriée. Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage, de la manipulation ou de l'élimination. Lire et respecter toutes les mises en garde et les instructions figurant sur l'étiquette.

ENTREPOSAGE : Entreposer les contenants fermés et en position verticale. Toujours conserver les pesticides dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. NE PAS exposer le contenant à des températures supérieures à 130 °F (54,4 °C) car il pourrait éclater. NE PAS utiliser ni entreposer près de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, de toutes sources d'inflammation, ni près des acides puissants, des bases et des oxydants. Les contenants vides pourraient retenir des résidus de produit.

Fiche de données de sécurité (FDS)

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

DIRECTIVES D'EXPOSITION

COMPOSANTES DANGEREUSES DE L'OSHA (29 CFR1910.1200)							
		LIMITES D'EXPOSITION					
		PEL de l'OSHA		TLV de l'ACGIH		LEMT du fournisseur	
Nom chimique		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Tétraméthrine (NEO-PYNAMIN®)	TWA	Aucun		Aucun		Aucun	
SUMITHRIN® (d-Phénothrine)	TWA	Aucun		Aucun		Aucun	
Distillats de pétrole	TWA	Aucun		Aucun		100	525
Dioxyde de carbone	TWA	5 000	9 000	5 000			
	STEL	30 000 (annulé)	54 000 (annulé)	30 000			

CONTRÔLES TECHNIQUES : Utiliser une ventilation mécanique lorsque ce produit est manipulé dans des espaces clos. Une ventilation aspirante locale peut être nécessaire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX ET VISAGE : Faire preuve de prudence afin d'éviter tout contact avec les yeux.

PEAU : Faire preuve de prudence afin d'éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

RESPIRATOIRE : Le port d'un respirateur n'est pas habituellement requis lors de la manipulation du produit. Utiliser dans un endroit bien aéré. Faire preuve de prudence afin de ne pas respirer les vapeurs et/ou le brouillard de pulvérisation du produit.

PRATIQUES D'HYGIÈNE EN MILIEU DE TRAVAIL : NE PAS FUMER, MANGER OU BOIRE, NI APPLIQUER DES COSMÉTIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL!

Se laver immédiatement si la peau est contaminée. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide pressurisé.

ODEUR : Odeur de solvant

APPARENCE : Liquide incolore clair.

pH : Sans objet. Le produit n'est pas destiné à être dilué dans l'eau.

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : > 93,3 °C (200 °F), point d'éclair déterminé sur des aérosols non-volatils.

DENSITÉ DE LA VAPEUR : Plus lourd que l'air.

POINT DE CONGÉLATION : Non disponible

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Immiscible dans l'eau.

DENSITÉ : 0,7843 à 20 °C (68 °F)

Remarques : grammes / cm³

Fiche de données de sécurité (FDS)

VISCOSITÉ NO 1 : 8,92 cPs à 20,6 °C Brookfield sur les non-volatils
(COV) : < 2,000 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : Oui

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Non

CONDITIONS À ÉVITER : Incompatible avec les acides puissants ou les bases. Incompatible avec les oxydants puissants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AIGÜE

DI₅₀ CUTANÉE : > 2 000 mg/kg

Remarques : lapin albinos.

DL₅₀ ORALE : > 5 000 mg/kg

Remarques : rat albinos.

CL₅₀ INHALATION : > 5,14 mg/L

Remarques : Rats exposés quatre heures à l'atmosphère d'essai.

EFFETS SUR LES YEUX : L'irritation s'est dissipée dans les 72 heures.

EFFETS SUR LA PEAU : Légère irritation au bout de 72 heures. Indice d'irritation de la peau primaire = 1,1

SENSIBILISATION : Négative. Non considéré comme étant un sensibilisant cutané pour les cobayes albinos.

COMMENTAIRES : Aucune des composantes présentes dans cette matière à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est indiquée par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH comme étant une matière cancérigène.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

13. ÉLIMINATION

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Les données écotoxicologiques/environnementales ne sont pas disponibles pour ce produit.

MODE D'ÉLIMINATION : NE PAS perforer ou incinérer le contenant!

SI LE CONTENANT EST VIDE :

Contenant à remplissage unique. Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Jeter le contenant ou le recycler si le service est offert.

SI LE CONTENANT EST PARTIELLEMENT REMPLI :

Communiquez avec l'organisme d'élimination des déchets solides de votre région pour obtenir des instructions.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉCHETS DE LA RCRA/EPA : Aucun des ingrédients du produit ne figure sur les listes de la RCRA (40 CFR 261.24, 40 CFR 251.33) ou sur la liste des matières dangereuses de la CERCLA (40 CFR Part 302 Table 302.4).

14. TRANSPORT

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : UN1950, aérosols, inflammable, N.S.A.

CLASSE/DIVISION DE DANGER PRIMAIRE :2.1

Fiche de données de sécurité (FDS)

AIR (OACI/IATA)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : UN1950, aérosols, inflammable, N.S.A.

CLASSE/DIVISION DE DANGER PRIMAIRE :2.1

NAVIRE (OMI/IMDG)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : UN1950, aérosols, inflammable, N.S.A.

CLASSE/DIVISION DE DANGER PRIMAIRE :2.1

15. RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

FEU : Oui LIBÉRANT UNE PRESSION : Oui RÉACTIVITÉ : Non AIGU : Oui

313 INGRÉDIENTS À DÉCLARER : Ce produit ne contient aucun produit chimique SARA Title III Section 313 dépassant les limites à déclarer.

302/304 PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

PLAN D'URGENCE : Il n'y a aucune matière extrêmement dangereuse SARA Title III Section 302 dans cette formulation (40 CFR 355).

Il n'y a aucune composante faisant l'objet de besoin d'urgence en vertu de la CERCLA Section 103(a)(40 CFR 302.4) dans cette formulation.

TSCA (TOXIC SUBSTANCE CONTROL ACT)

STATUT TSCA : Toutes les substances chimiques se trouvant dans ce produit se conforment aux exigences de l'inventaire à déclarer de la Toxic Substances Control Act.

RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATIONS DE L'ÉTAT :

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) :

Ce produit contient moins de 2 % de COV.

FIFRA (FEDERAL INSECTICIDE, FUNGICIDE, AND RODENTICIDE ACT) :

REMARQUE : Ce produit chimique est un pesticide enregistré à la United States Environmental Protection Agency (USEPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides.

Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données sur la sécurité, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

Mention d'avertissement : **DANGER**

Mises en garde :

- Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.
- Peut causer une irritation modérée des yeux.

CANADA

CLASSIFICATION ET SYMBOLE DE DANGER SIMDUT

Fiche de données de



Gaz
comprimé



Aérosol
inflammable

DANGER

Explosif

Extrêmement inflammable

ATTENTION

Irritant cutané

Tenir hors de portée des enfants.

SIMDUT (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL) :

Classification SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

CATÉGORIE SIMDUT : Classe A - Gaz comprimés (contenant aérosol; liquide).

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés; la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Toutes les substances dans ce produit sont indiquées dans la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne ou n'ont pas besoin d'être indiquées.

NO D'HOMOLOGATION LPA : 26998

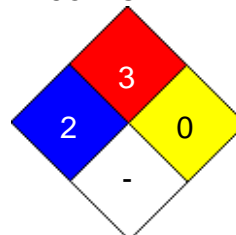
16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SOMMAIRE DE LA RÉVISION : La présente FDS remplace celle émise le 19/07/2017. Révision : Section 16 : CLASSIFICATION SIMDUT - SANTÉ.

CLASSIFICATION SIMDUT

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	4
DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION PERSONNELLE	EX

CODES NFPA



REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION SIMDUT : Nous accordons une classification SIMDUT à ce produit selon les dangers de son (ses) ingrédient(s). Puisque le client est particulièrement conscient des modalités d'utilisation, il doit s'assurer que l'équipement de protection individuelle approprié est fourni, en accord avec l'information figurant aux sections 2, 7 et 8 de la présente FDS.

COMMENTAIRES :

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Toutefois, Rainbow Technology Corporation et ses filiales ou sociétés apparentées n'accordent aucune garantie expresse ou implicite concernant l'exactitude, la qualité et l'exhaustivité des renseignements fournis. En outre, ni Rainbow Technology ni ses filiales ou sociétés apparentées ne peuvent garantir, implicitement ou autrement, que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Fiche de données de

Il appartient à l'utilisateur de déterminer la qualité des renseignements fournis pour sa propre utilisation du produit. Au besoin, vous pouvez communiquer avec Rainbow Technology afin de vous assurer de disposer de l'étiquette de produit et de la FDS la plus récente.

La présente fiche de données de sécurité (FDS) peut fournir davantage de renseignements que l'étiquette de produit mais ne remplace ou ne modifie en aucun cas cette dernière (fixée au contenant du produit et accompagnant ce dernier). La FDS et l'étiquette du produit fournissent d'importants renseignements concernant la santé, la sécurité et l'environnement comme l'exige la Loi sur la santé et la sécurité au travail (29 CFR 1910.1200, "HazCom"). Cette exigence concerne les employeurs, les employés, les intervenants en cas d'urgence, les utilisateurs et toute autre personne appelée à manipuler le produit. La classification des dangers et tous les renseignements appropriés relatifs à la prévention, à l'utilisation, à l'entreposage et à la mise au rebut sont présentés sur les étiquettes et dans la FDS.